

suggérer des idées, que l'idée suggérée par l'honorable député de Provencher (M. LaRivière) était bien digne de considération.

Plusieurs députés prennent part à la discussion, puis elle est reprise par

Le MINISTRE DE L'INTERIEUR: Nous avons nommé une commission composée de deux hommes.

M. FOSTER; Feront-ils le dénombrement des Métis du Nord-Ouest, comme de ceux de l'Athaba-ka ?

Le MINISTRE DE L'INTERIEUR: Ils le feront plus tard. Je ne m'attends pas à ce qu'ils s'occupent des Métis du Nord-Ouest cette saison.

M. LaRIVIERE; Je ne veux pas occuper trop longtemps le comité à ce sujet, mais je dois dire que, peut-être, les meilleures opinions que nous puissions émettre à ce sujet peuvent ne pas être pratiques, vu la classe de gens à qui nous avons affaire. Dans cette affaire, si nous ne pouvons faire mieux que par le passé, cela ne sera pas accepté par les Métis. Ces gens n'admettent pas de tutelle. Ils croient, et je les approuve, qu'ils ont droit d'être traités comme les blancs, et qu'ils doivent eux-mêmes s'occuper de leurs propres affaires. Mais, M. le Président, je crois cependant que nous nous sommes trompés d'abord lorsque nous avons donné une grande étendue de terrains au Manitoba, que les Métis ont vendus pour presque rien, comme on l'a fait remarquer, et ensuite, quand nous avons émis des "scrips" négociables pour tout le monde, à l'exception du gouvernement qui les avait émis. Ces "scrips" auraient dû être négociables pour le gouvernement, soit en terrains, soit en espèces et je prétends encore qu'au lieu d'émettre des "scrips" négociables en faveur de tout le monde, c'est-à-dire des spéculateurs, ces "scrips" devraient être accordés aux personnes qui y ont droit; ensuite ces personnes auraient le droit de les échanger pour le nombre d'acres de terrains qui y serait indiqué. Si elles ne voulaient pas accepter ces terrains, le gouvernement devrait rendre ces "scrips" négocia-